

Focus

Le pré-appel au RAAP, c'est en avril

Nouveauté cette année, afin de coïncider avec les périodes déclaratives de vos revenus aux Impôts et auprès de votre régime de base (Agessa-MdA), notre campagne de pré-appel au RAAP se déroulera en avril. L'information que vous devez nous fournir, afin de nous permettre de générer votre premier appel de cotisation, est le montant de votre assiette sociale 2019, définie par les revenus en droits d'auteurs que vous avez perçus en 2018.

Démarche en ligne. Pour déclarer vos revenus dans un cadre sécurisé, nous vous conseillons de vous connecter sur votre espace adhérent. Il suffit de vous munir de votre numéro d'adhérent (9 chiffres), rappelé sur tous nos courriers. Le pré-appel, c'est aussi le moment d'indiquer le taux de cotisation que vous souhaitez



voir appliqué sur votre assiette sociale (4%, 7%, ou 8%) en fonction de votre situation.

Étape indispensable. Si vous ne déclarez pas vos revenus, nous ne pouvons pas calculer le montant de votre cotisation. Vous ne recevrez donc pas de premier appel en juin, mais un seul appel au dernier trimestre, lorsque l'Agessa-Mda nous aura communiqué vos revenus.



Le mot des Présidents

Depuis plusieurs mois, nous mettons tout en œuvre pour que le projet de retraite universelle reconnaisse et maintienne les spécificités liées à nos activités. Si les délégations d'organisations professionnelles d'artistes-auteurs ne sont pas intégrées d'urgence aux concertations sur la réforme, le système de retraite de demain pourrait représenter une véritable menace pour notre secteur. Le Haut-Commissariat à la réforme des retraites s'était engagé, l'été dernier, à organiser ces concertations. Ce n'est toujours pas le cas. Il y a urgence ! En tant que présidents des régimes complémentaires, nous tenons à souligner le danger que représenterait un éventuel alignement des cotisations des artistes-auteurs sur le modèle des salariés ou des indépendants. Pour vous aider à mesurer les enjeux du projet, nous mettons à votre disposition une synthèse sur notre site internet. Ensemble, mobilisons-nous pour notre avenir !

Luc Béraud, Président de l'IRCEC et du RACD
Patrick Lemaître, Président du RACL
Olivier Dutailis, Président du RAAP

L'actualité de votre Caisse

Le prélèvement à la source



Depuis le début de l'année, votre pension est soumise au prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

- ▶ La partie de votre pension correspondant au montant de votre impôt est reversée directement par l'IRCEC, chaque mois, à l'administration fiscale.
- ▶ Aucune démarche à faire, si ce n'est continuer à déclarer chaque année vos revenus à l'administration fiscale, qui calcule votre taux de prélèvement et le communique aux caisses de retraite dont vous dépendez. Un numéro gratuit est mis à votre disposition, le 08.09.401.401.
- ▶ Retrouvez à tout moment votre taux de prélèvement dans votre espace adhérent www.ircec.fr

▶▶▶ Le chiffre

L'IRCEC verse chaque mois 14.500 pensions, au titre des trois régimes

Source : Rapport d'activité IRCEC 2017

L'actualité des auteurs

Grand débat

La Fondation du Patrimoine et *Beaux Arts Magazine* ont mené courant mars un Grand Débat de la Culture *via* une plateforme participative. Le rapport remis au ministre de la Culture, qui contiendra les 10 propositions les plus débattues, les 10 les plus soutenues et une liste de propositions, sera consultable sur la plateforme dès le 15 avril.

<https://granddebatculture.fr>

L'ADAGP déménage

L'ADAGP, société d'auteurs du secteur des arts visuels, investit de nouveaux locaux dans le 6^e arrondissement. Un espace de 1 300 m², équipé d'un auditorium pouvant accueillir des manifestations artistiques.
11 rue Duguay-Trouin, 75006 Paris

Demande unique

Afin de réduire le nombre de démarches nécessaires à la liquidation de vos régimes de retraite (base et complémentaire), un service en ligne de demande de retraite commun à tous les régimes devrait être mis en service, sur votre compte retraite. L'IRCEC vous tiendra informé de son lancement.
www.info-retraite.fr

Consultations fiscales

Chaque année, en période de déclaration des revenus, un conseiller fiscal reçoit les auteurs membres de la SCAM pour leur apporter aide et conseils. Prochaines consultations à partir du 17 avril, jusqu'au 3 juin.
www.scam.fr

Notre agenda

- ▶ **Journée d'info à Rennes**
En partenariat avec Livre et lecture en Bretagne, l'Ircec co-anime le 1^{er} avril une journée d'échange à laquelle sont conviés tous les auteurs de l'écrit. Avant d'aborder les modalités pratiques de votre retraite complémentaire, un intervenant de la SGDL vous aidera à faire le point sur la rémunération des auteurs, les changements liés au rôle de l'Agessa et au prélèvement à la source. Infos et inscription sur www.livrelecturebretagne.fr

Vous organisez des rencontres dédiées aux artistes-auteurs et souhaitez y programmer un atelier retraite ? Nos équipes se tiennent à votre disposition pour vous accompagner.



© Héloïse Chochois pour l'Ircec

Action sociale

L'IRCEC assure un rôle d'accompagnement et d'entraide à destination de ses adhérents, actifs ou retraités. Si vous traversez une situation difficile, et à condition que l'IRCEC soit votre caisse de retraite complémentaire principale, vous avez la possibilité de déposer un dossier d'aide sociale. Le formulaire de demande, téléchargeable dans votre espace adhérent, doit être adressé à l'attention de notre assistante de service social qui vous aidera dans vos démarches.

Réforme des retraites Ensemble, défendre nos spécificités

Aux côtés des organisations professionnelles, l'IRCEC s'attache à porter la voix des auteurs dans les travaux préparatoires à la réforme des retraites.



© Heloïse Chochois pour l'Ircec

► Le projet n'est pas écrit, nous pouvons agir

La réforme esquissée par le gouvernement viserait à définir, d'ici la fin de l'année, les bases d'un système universel dans lequel chaque euro cotisé donnerait des droits identiques, quel que soit le statut de celui qui cotise. Un nouveau système qui pourrait démarrer en 2025. Au regard des conditions actuelles, un système où les règles seraient communes à tous risquerait de faire subir aux artistes-auteurs une forte diminution des prestations, pour un effort de cotisations plus important.

► Le droit d'auteur, une exception à défendre

Le droit d'auteur est un mode de rémunération spécifique, qui ne permet pas d'assimiler les auteurs aux salariés ni aux travailleurs indépendants. Le versement des droits d'auteur n'est pas maîtrisable, qu'il s'agisse de droits liés à des ventes effectuées sur leur production ou des droits de diffusion collectés par des organismes de gestion collective. Les représentants de l'IRCEC s'appliquent depuis plusieurs mois à défendre les spécificités de la profession et revendiquent l'ouverture de la phase de concertation aux délégations d'artistes-auteurs.

Téléchargez sur www.ircec.fr notre synthèse sur le projet de réforme.

PRINCIPE DE LA LOI DE 1975

Les artistes-auteurs, pour leur retraite de base, sont rattachés au régime général de la Sécurité sociale avec exonération de l'équivalent de la part patronale des cotisations, sans diminution des droits à la retraite. L'objectif étant « d'assurer à un groupe peu nombreux mais essentiel au rayonnement de notre pays, une protection sociale élargie et unifiée, et d'éviter que des règles administratives conçues pour d'autres professions n'aboutissent à entraver ou à écraser l'action de la création ». Des aléas de revenus pris en compte par le législateur et qui sont plus que jamais d'actualité.

Entretien avec Luc Béraud



© Charliette Marangé pour l'Ircec

Président de l'IRCEC

Cette réforme pourrait-elle mettre la culture en danger ?

L'alignement de nos cotisations sur celles d'autres catégories d'actifs, tel que le projet initial le laisserait entendre, aurait des conséquences terribles sur le secteur de la création. Les artistes-auteurs ne bénéficiant d'aucune cotisation patronale, on ne peut pas leur demander de la payer sans mettre en péril leur activité. Quant à instaurer une cotisation patronale aussi élevée à la charge des éditeurs, des producteurs, des galeristes et autres diffuseurs, cela déséquilibrerait l'économie de la culture et des industries culturelles.

Un conseil aux auteurs ?

Mobilisons-nous pour défendre notre système de retraite ! Nous accompagnons d'ailleurs une trentaine d'organisations professionnelles dans cette démarche.

Alexis Sentenac

Auteur de bandes-dessinées, illustrateur



... et administrateur

“J’ai commencé à penser à la retraite un peu avant mes trente ans, en exerçant comme graphiste salarié. Pendant cette période, je me suis composé une complémentaire perso. Mon premier appel de cotisation au RAAP, je l’ai reçu avec mon premier livre, en 2008. **J’aime bien comprendre ce que je paye et pourquoi.** Au début, je cotisais en classe spéciale. L’intérêt de cotiser plus, je le comprenais mais le problème, c’est ce qu’il reste pour vivre. La réforme du RAAP a été douloureuse pour beaucoup d’auteurs dans la BD. Je pense qu’à l’époque, des maladroites ont été commises. Pour être efficace, j’aurais du m’engager plus tôt. Mais il y a d’autres formes en cours, on peut essayer

de fédérer d’autres organisations, être solidaires sur des sujets importants. On a un statut à défendre. **Être auteur et membre du bureau au RAAP, c’est compliqué.** J’habite Fréjus, ils faut avancer les frais pour les aller-retours. Je ne pensais pas être élu, mais beaucoup d’auteurs m’ont effectivement soutenu. **Ça a un côté effrayant,** de devenir administrateur d’un truc pareil : je n’ai aucune formation économique, les responsabilités sont énormes. L’aspect positif, c’est que des gens non-qualifiés comme moi apportent aussi une nouvelle énergie. Honnêtement, je me suis demandé si j’arriverais à tout gérer en même temps. On reste administrateur tout le temps, dans sa tête, quand on discute avec d’autres auteurs. C’est fatigant, mais nécessaire.”

Rendez-vous culturels

Art Paris

du 4 au 7 avril



Ce grand rendez-vous de l’art moderne et contemporain rassemble sous les verrières du Grand-Palais pas moins de 150 galeries d’art moderne. L’occasion, cette année, de découvrir le travail d’artistes latino-américain des années soixante à aujourd’hui.
www.artparis.com

Nuit des Musées

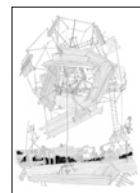
Le 18 mai



La Nuit des Musées aura lieu le samedi 18 mai, partout en France et dans plusieurs pays d’Europe. Pour cette 15^e édition, plus de 1800 musées ouvriront toute la nuit pour partager leurs trésors, osant parfois des scénographies inédites.
<http://nuitdesmusees.culturecommunication.gouv.fr>

Prix du récit dessiné

Jusqu’au 17 mai



La galerie SCAM accueille pour quelques semaines, encore le travail de Yannis La Macchia, lauréat du Prix du récit dessiné 2018 et celui de Lamia Ziadé, mention spéciale, dont l’exigence graphique et la recherche d’écriture offrent un éclairage original sur la société et ses tensions. Entrée libre.
Scam, 5 avenue Velasquez, 75008 Paris

Le Punk a 40 ans

En ligne, 24/24h



Depuis son lancement début juin, plus de 200 000 personnes sont venues découvrir en ligne les trésors du Musée Sacem : près de 4 000 archives inédites, des chroniques et des podcasts. Expo à ne pas louper, celle sur les 40 ans du mouvement Punk français.
<https://musee.sacem.fr>

Art Paris © DR
Nuit des Musées 2019 © DR
SCAM © Yannis La Macchia
Sacem © Bazzier

Nous contacter

IRCEC Le Mag est un support d’information destiné aux adhérents de la Caisse nationale de retraite complémentaire des artistes-auteurs

Renseignements téléphoniques
Du lundi au vendredi, de 14h à 16h30
Un seul numéro : 01.80.501.888

Par mail

contact@ircec.fr, contactracd@ircec.fr

Visites (M° Le Peletier)

Du lundi au vendredi de 9h45 à 16h30

IRCEC

30 rue de la Victoire CS 51245
75 440 Paris cedex 09

www.ircec.fr

